

SAINT-CYR-L'ÉCOLE⁷
(YVELINES)

Liste des délibérations examinées au conseil municipal du 25 septembre 2024

(article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, Mme Marie-Laure CAILLON, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Claude COUTON, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, Mme Fanny ACHART VICTOR, M. Vladimir BOIRE, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT

Absents excusés : M. Henri LANCELIN pouvoir à M. Yves JOURDAN, M. Frédéric BUONO-BLONDEL pouvoir à Mme Isabelle GENEVELLE, M. Mehdi BELKACEM, pouvoir à M. Nicolas FARRÉ, Mme Armelle AGNERAY (arrivée à 20h26, au cours du débat sur le point n° 6 inscrit à l'ordre du jour), Mme Danièle FERNANDEZ, pouvoir à M. Sonia BRAU

Secrétaire : M. Vladimir BOIRE

DELIBERATIONS

Réf 2024/09/1- Demande de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) et du Conseil Régional d'Ile-de-France dans le cadre de la création de vestiaires collectifs au Parc Municipal des sports Maurice Leluc

- *Adoptée avec 32 voix pour*

Réf 2024/09/2- Dénomination de nom d'une rue (voie d'accès à la station d'épuration Carré de Réunion)

- *Adoptée avec 32 voix pour*

Réf 2024/09/3- Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc. Rapport d'activité 2023.

- *le Conseil Municipal a pris acte avec 32 voix pour de la présentation du rapport d'activité 2023 de la Communauté d'Agglomération de Versailles Grand Parc*

Réf 2024/09/4- Adhésion à l'Association Nationale des Elus au Sport (ANDES)

- *Adoptée avec 32 voix pour*

Réf 2024/09/5- Admissions en non-valeur et créances éteintes

- *Adoptée avec 32 voix pour*

Réf 2024/09/6- Avis sur le projet de programme local de l'habitat intercommunal 2024-2030 du territoire de Versailles grand parc

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/09/7- Marché pour la construction du pôle sportif Mazeaud – exonération des pénalités

- *Adoptée à l'unanimité : cette délibération concerne l'exonération totale des pénalités encourues par les sociétés LAUNET, et LUGNE, au titre, respectivement des travaux qu'elles ont réalisés pour les lots 2 et 10 du marché pour la construction du pôle sportif Mazeaud.*

Réf 2024/09/8- Réactualisation du Règlement de fonctionnement des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/09/9- Utilisation du solde du fonds de concours 2021 de Versailles Grand Parc

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/09/10- Promesse de résiliation du bail emphytéotique avec le Centre Hospitalier de Plaisir (CHP) en vue de la vente de la parcelle AB395

- *Adoptée ~~Approuvée~~ avec 26 voix pour et 7 voix contre (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2024/09/11- Constat de désaffectation et déclassement du domaine public communal des parcelles AB 395 et AB 396p sises rue Lucien Sampaix à Saint-Cyr-l'École

- *Adoptée avec 26 voix pour et 7 abstentions (M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Marie LITWINOWICZ, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Maurice IMBARD)*

Réf 2024/09/12- Pénalités Maison Bleue (ancien concessionnaire chargé de la gestion de la crèche collective « Les Libellules » jusqu'au 31 août 2024)

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/09/13- Convention de partenariat relative à l'utilisation, l'entretien, l'aménagement et la sécurisation du parc forestier du Bois Cassé en forêt domaniale de Bois-d'Arcy pour une durée de 3 ans.

- *Adoptée à l'unanimité*

Réf 2024/09/14- Décision modificative n°1 au budget 2024 de la Ville

- *Adoptée à l'unanimité*

Fait à Saint-Cyr-l'École, affiché et publié en ligne, le **30 SEP. 2024**

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par :
Sonia BRAU



Le 30 septembre 2024

Les délibérations adoptées mentionnées sur cette liste peuvent faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire de la commune de Saint-Cyr-l'École et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles sis 56, avenue de Saint-Cloud à Versailles (78011), notamment par le biais du portail « Télérecours citoyens », accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la formalité la plus tardive, soit la date de la publication en ligne sur le site internet de la commune indiquée ci-dessus, soit la date de leur réception en Préfecture.